

Pantin, le 15 octobre 2015



***Contre la  
précarité dans  
la Fonction  
publique, pour  
des emplois  
stables et  
pérennes.***

# ***Contre la précarité, pour des emplois stables et pérennes.***

- Quelques éléments statistiques
- Témoignages
- Axes revendicatifs, d'action
- Témoignages : action en CCP, accord au ministère de la culture
- Repas
- Délégations ou réflexions sur les suites

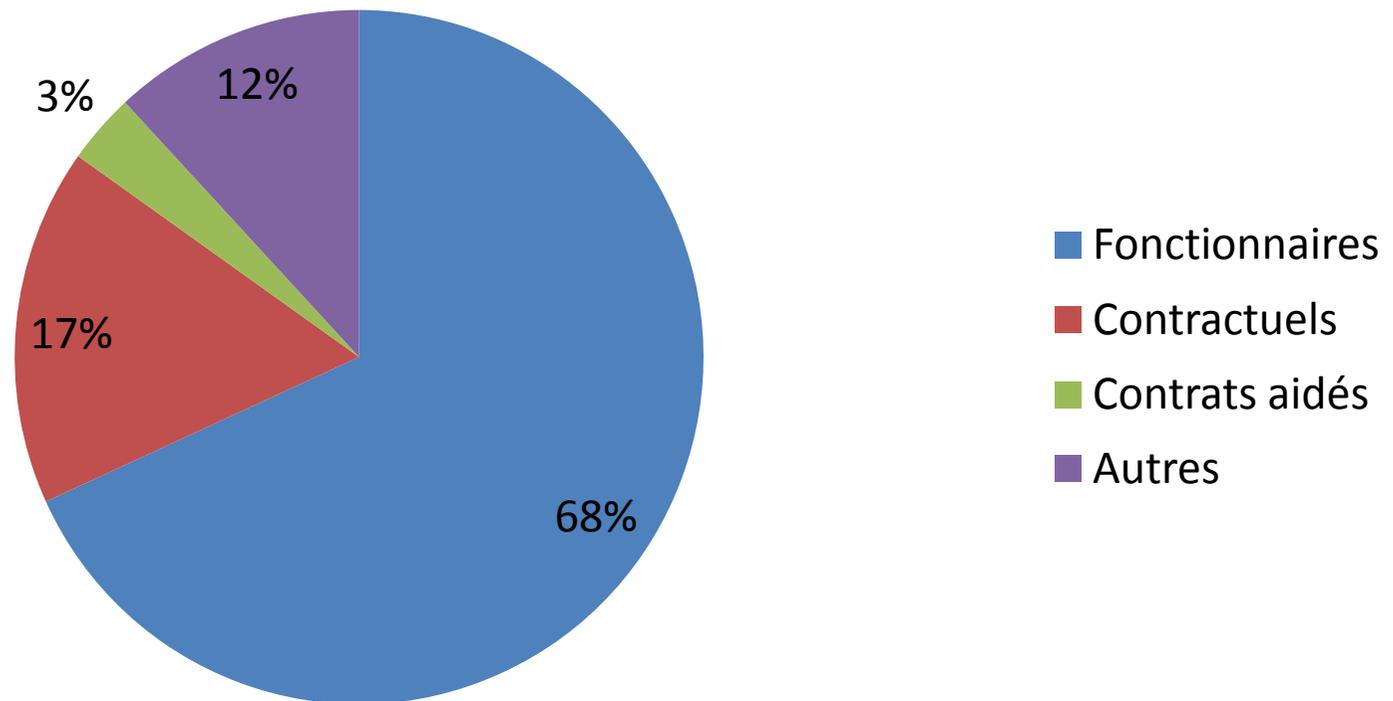
# ***Contre la précarité, pour des emplois stables et pérennes.***

## Les délégations

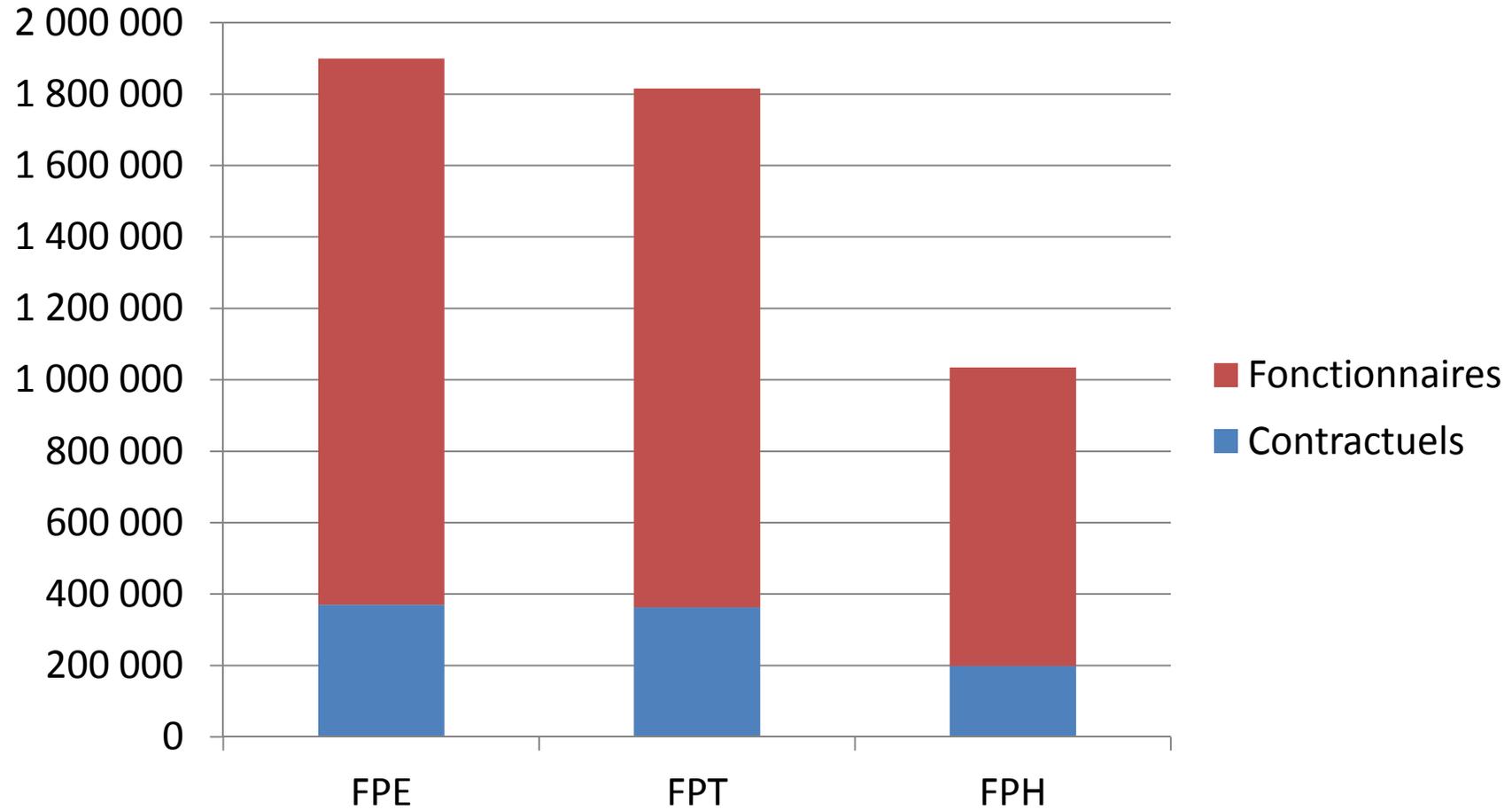
- Ministère de la Fonction publique
- MEN-ESR
- Ministère du travail (sous réserve)
- Ministère de l'agriculture
- Ministère de la justice
- Assemblée nationale : groupe UDI

# Un état des lieux préoccupant

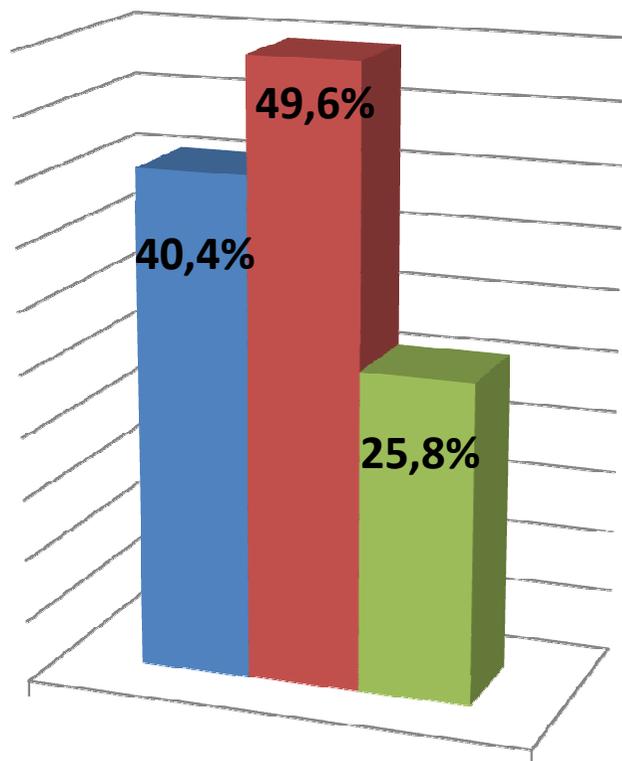
Personnels 2013



# Des contractuels dans les 3 versants

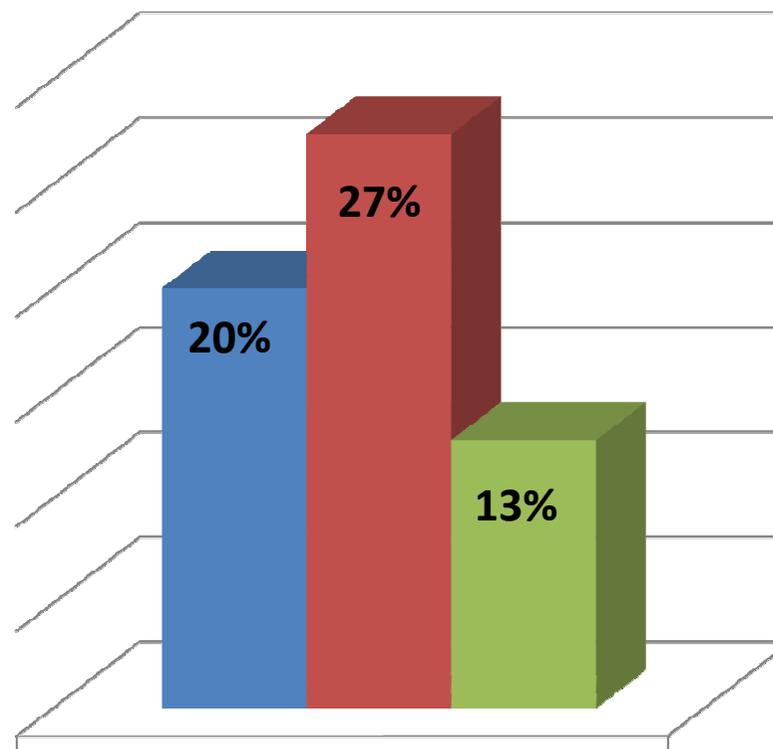


# Des temps incomplets très fréquents



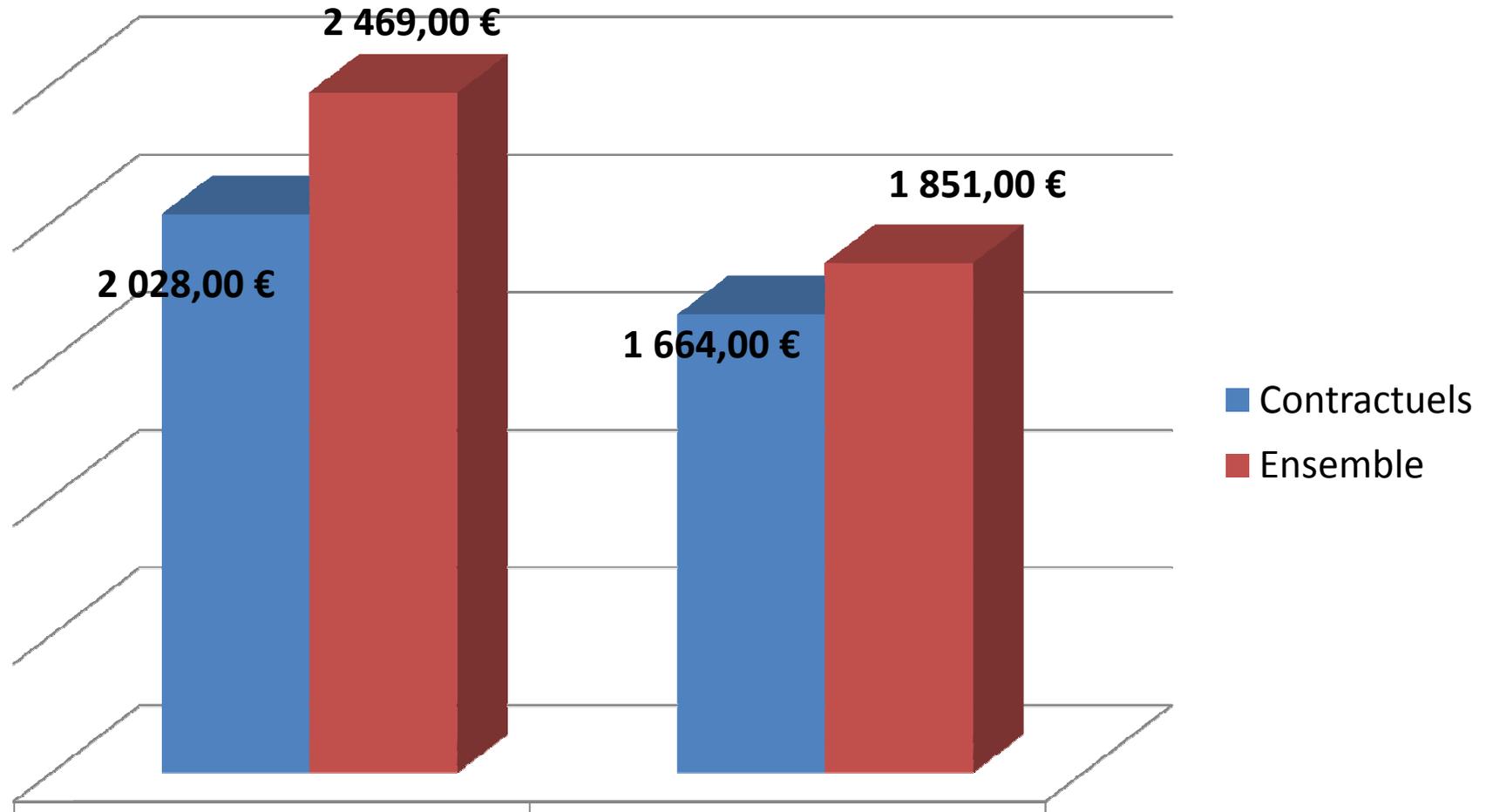
% contractuels à temps incomplet

■ FPE  
■ FPT  
■ FPH



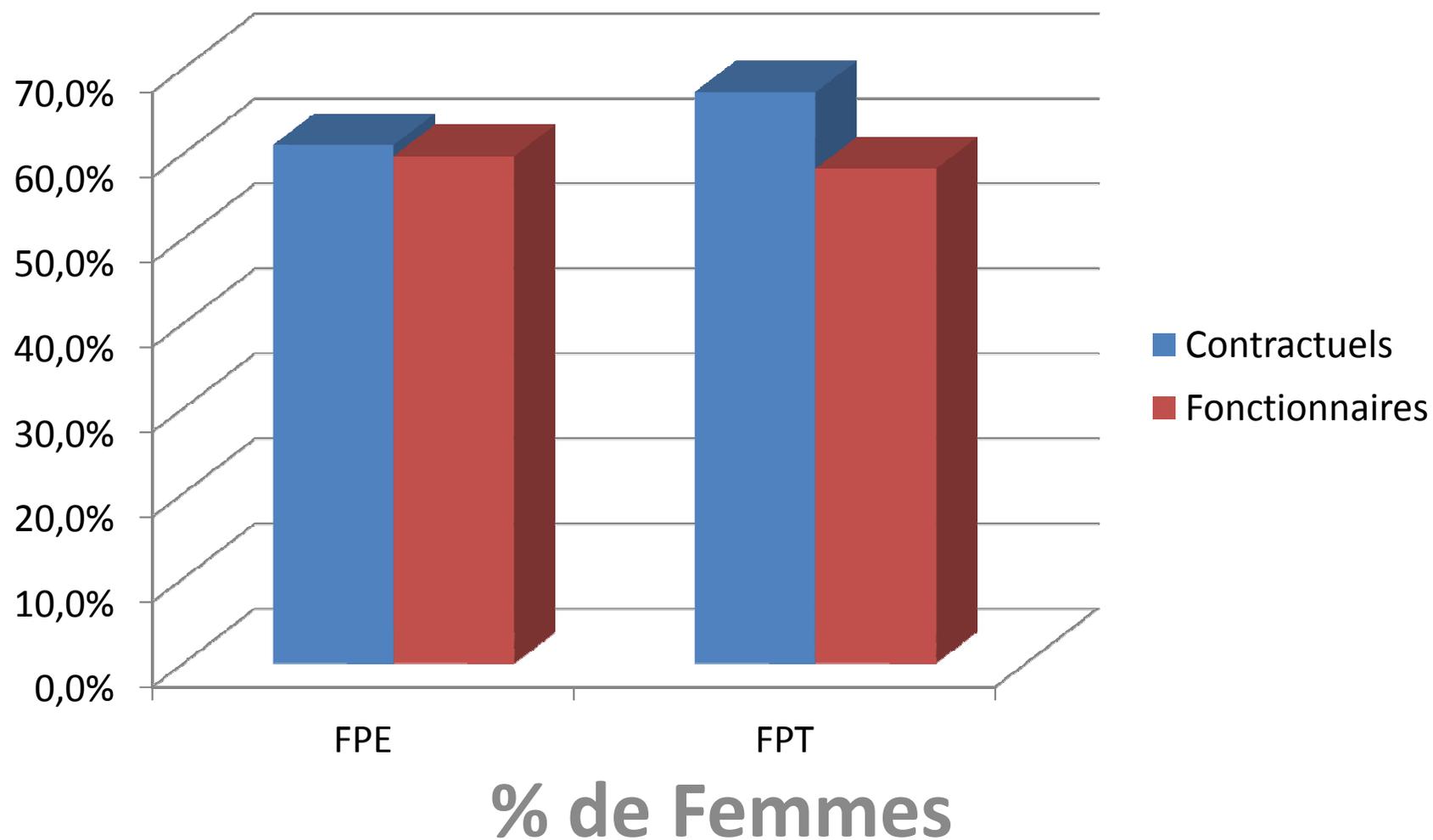
% des contractuels exerçant à moins de 50%

# Des salaires plus faibles

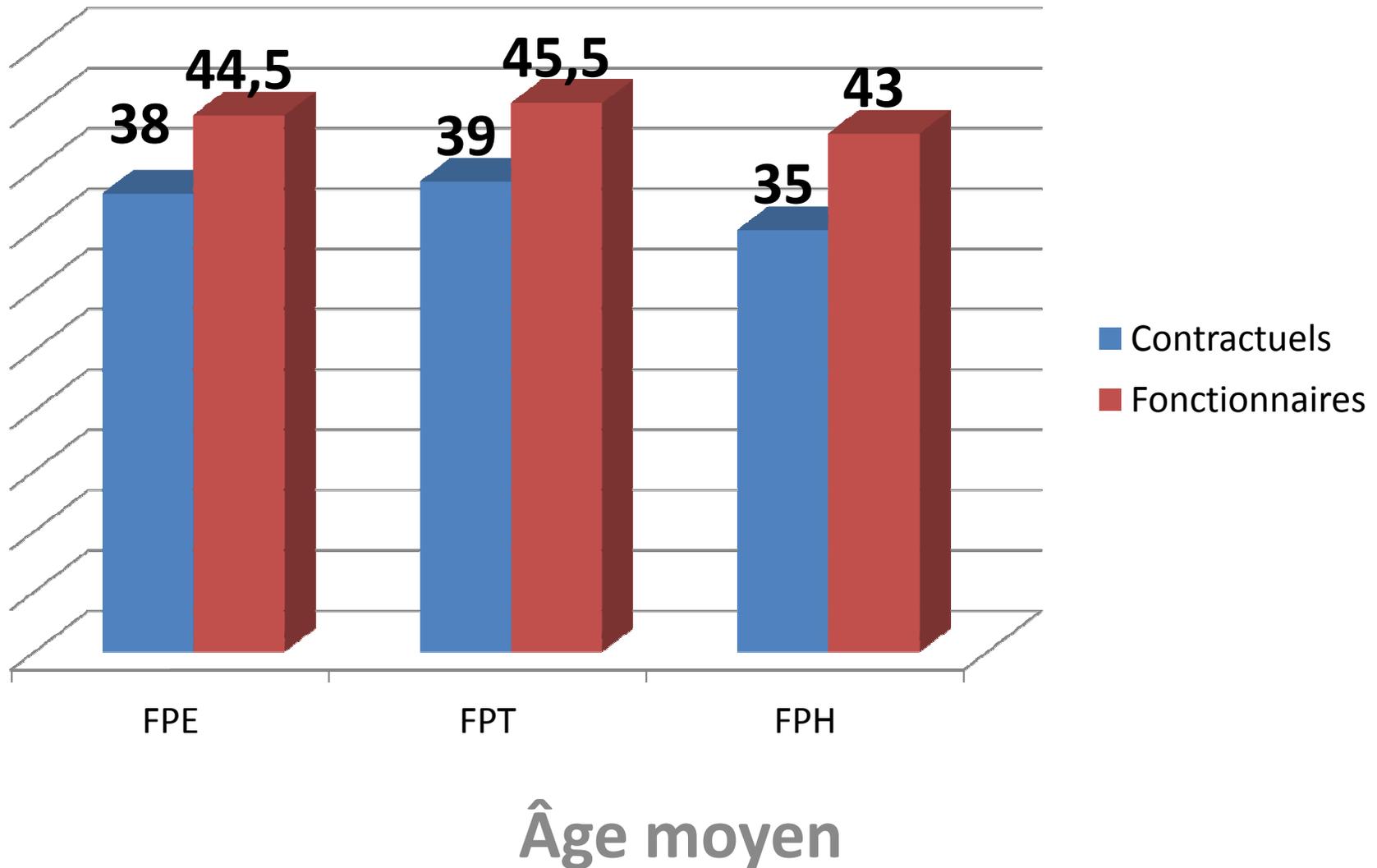


Salaires nets mensuels moyens en 2013

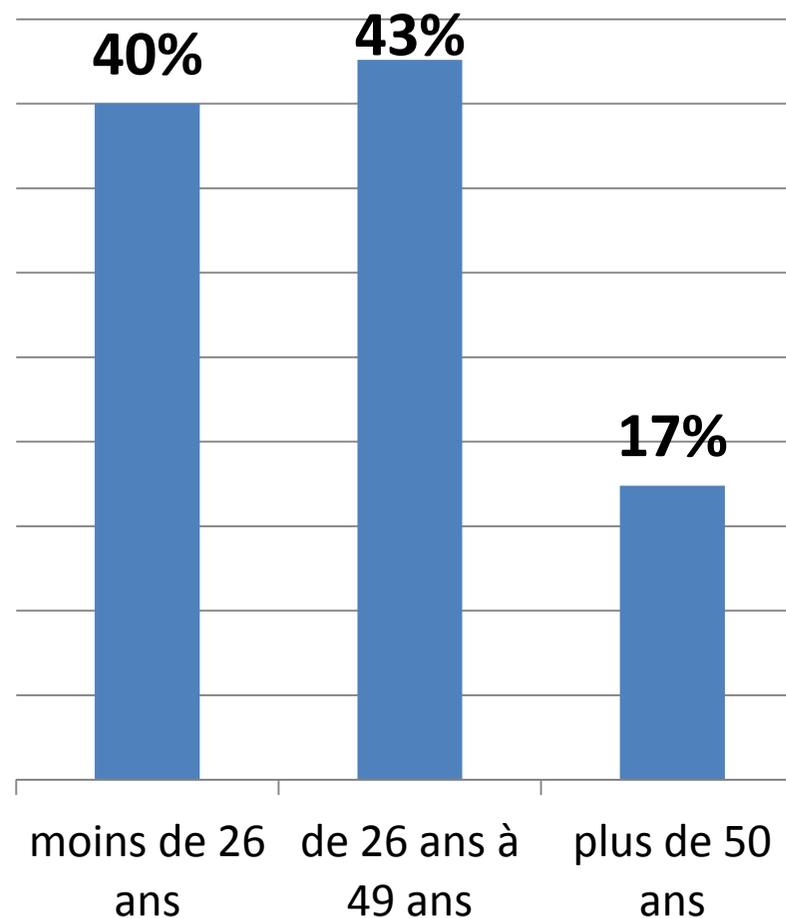
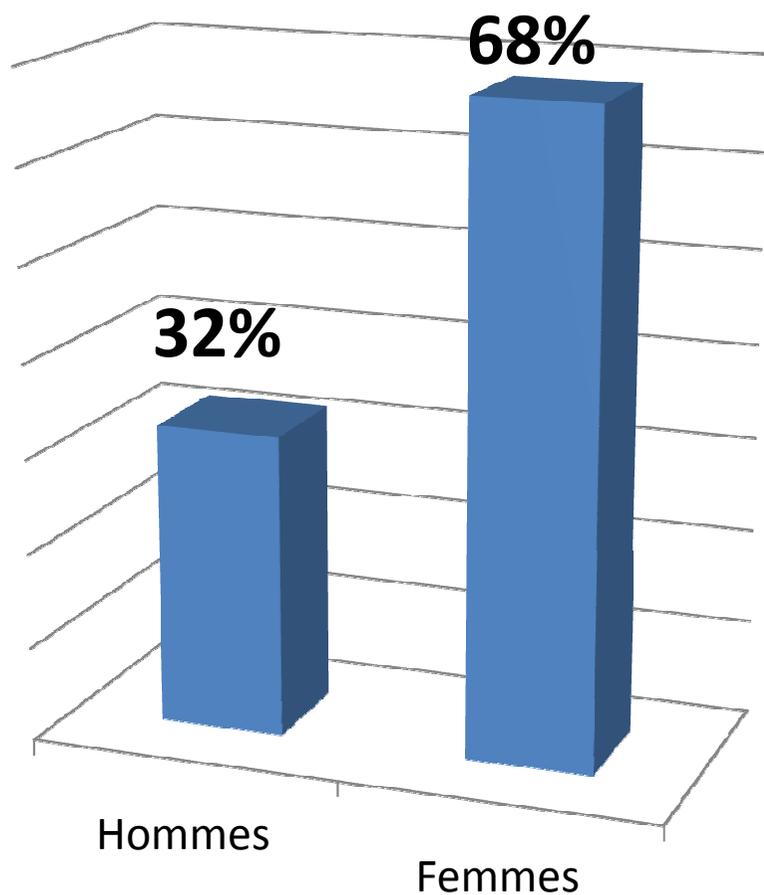
# Les femmes plus concernées



# Les jeunes plus concernés



# Mêmes constats pour les personnes en contrats aidés



# ***Contre la précarité, pour des emplois stables et pérennes.***

- l'arrêt du recrutement de nouveaux personnels précaires et la création d'emplois statutaires en nombre suffisant, correspondant à de nouveaux métiers ou à des missions déjà existantes ;
- le réemploi de toutes et tous,
- un plan de titularisation rapide et réellement efficient, prenant en compte les services effectués, élaboré selon des modalités adaptées à chaque secteur ;

## ***Contre la précarité, pour des emplois stables et pérennes.***

- la garantie d'une formation, la prise en compte des qualifications acquises et l'accompagnement vers un débouché professionnel, y compris dans la Fonction Publique sur un emploi statutaire pour les personnes recrutées sur emplois aidés ;

# ***Contre la précarité, pour des emplois stables et pérennes.***

- le rétablissement d'un statut d'étudiant surveillant ;
- la création d'un corps d'accompagnants à la scolarisation des élèves en situation de handicap pour tous les personnels exerçant cette mission ;

# ***Contre la précarité, pour des emplois stables et pérennes.***

- une gestion des personnels fondée sur des règles collectives respectueuses des personnes et de leurs droits ;
- le respect par les employeurs publics de la directive européenne sur le travail à temps partiel, lequel doit correspondre à un choix ;
- une rémunération reconnaissant nos missions et qualifications et nous permettant de vivre décemment.